



Bassin d'Arcachon Ecologie

4 Allée des Mimosas
33120 ARCACHON
Tél.: 05 56 54 51 02

www.bassindarcachonecologie.org
arcachon.ecologie@free.fr

Association agréée
au titre de l'article L. 141.1
du Code de l'Environnement
n° Siret 481 012 797 00017

Madame le Commissaire enquêteur
en charge de l'enquête publique pour la création
d'un Parc Naturel Marin sur le Bassin d'Arcachon et son ouvert

Le 26 décembre 2011

Objet : 1^{ère} contribution à l'enquête publique pour la création d'un Parc Naturel Marin (PNM) sur le Bassin d'Arcachon et son ouvert

Madame le Commissaire enquêteur,

Notre association aura l'honneur de vous présenter deux contributions à l'actuelle enquête publique.

La 1^{ère} et présente participation porte sur deux points essentiels, survenus inopinément au-delà de la publication de la première version du projet de Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon.

En effet, le 27 octobre, nous parvenait la première proposition de projet de Parc Naturel Marin, pour laquelle les observations des participants à l'élaboration du PNM étaient sollicitées par la mission d'étude des Aires Marines Protégées.

• MODIFICATION DU CONSEIL DE GESTION

Le Conseil de gestion comptait alors 47 membres, dont 6 représentants de l'État et de ses établissements publics (soit 13 %) et 12 représentants des collectivités territoriales (soit 25 %).

État et collectivités constituaient ainsi 38 % du Conseil de gestion, c'est-à-dire plus du tiers de l'effectif, ce qui est considérable sans être excessif.

Une place suffisante demeurait pour les autres acteurs : organismes gestionnaires d'espaces protégés, professionnels de la Mer, usagers de loisirs en Mer, personnalités qualifiées, associations de protection de l'Environnement et du patrimoine culturel.

Les vingt-et-une associations de protection de l'Environnement regroupées au sein de la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon (CEBA), en collaboration avec la SEPANSO, n'avaient pas émis de remarque à l'égard de cette représentation de l'État et des collectivités.

Mais, depuis lors, le projet de PNM soumis à la présente enquête publique porte le Conseil de **gestion à 60 membres, dont 6 représentants de l'État (soit 10%) et 25 représentants des collectivités territoriales (soit 42%), c'est-à-dire 31 membres sur 60, soit un total de 52%.**

État et collectivités auraient ainsi la majorité absolue sur le Conseil de gestion, où la société civile serait minoritaire et cesserait d'avoir une influence décisionnelle suffisante.

Ce déséquilibre contrevient à l'esprit des Aires Marines Protégées qui promeut l'échange, l'interaction et la codécision, conférant une large place à la société civile et excluant tout accaparement d'un PNM par les collectivités.

Si l'on compare avec d'autres PNM et projets de PNM, on constate :

- Pour le PNM de la Mer d'Iroise, un Conseil de gestion composé de 44 membres, dont 5 représentants de l'État et 10 représentants des collectivités territoriales, soit **34%** ;
- Pour le PNM Gironde-Pertuis charentais, un Conseil de gestion de 57 membres dont 8 représentants de l'État et 13 représentants des collectivités territoriales, soit **37%** ;
- Pour le PNM de Mayotte, un Conseil de gestion de 41 membres dont 4 représentants de l'État et 8 représentants des collectivités territoriales, soit **29%**.

Le PNM du Bassin d'Arcachon serait donc le seul à connaître une telle sur-représentation des collectivités territoriales.

Celles-ci, déjà toutes-puissantes sur le domaine terrestre, accèderaient par le biais du PNM à un pouvoir quasi hégémonique sur le milieu marin et à une forme d'autocontrôle quant à leurs propres projets pouvant impacter le Parc Naturel Marin.

Nous ne pouvons donc que dénoncer cette situation et réclamer le maintien du collège des collectivités tel qu'il était prévu dans le projet publié avant le 08 novembre 2011.

- **SOUDAIN RETRAIT DU PNM DES PRÉS SALÉS OUEST ET EST DE LA TESTE**

Les Prés salés Ouest et Est de La Teste font partie intégrante du Domaine Public Maritime. C'est donc en toute logique que le PNM les a intégrés depuis le commencement de ses travaux et que ces sites ont été intégrés dans les réflexions des groupes de travail du PNM.

Ces Prés salés contribuent au fonctionnement écologique du Bassin d'Arcachon. Ils recèlent de nombreuses espèces dites patrimoniales : espèces protégées, espèces Natura 2000. Ainsi :

- **Les Prés salés Ouest** font partie du site Natura 2000 Bassin d'Arcachon, codé FR 7200679 ; ils y sont intégrés aussi bien au titre de la Directive Habitats que de la Directive Oiseaux. Ils font partie de la Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) qui concerne tout le Bassin d'Arcachon, d'une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) 1 et de la ZNIEFF 2 englobant également le Bassin d'Arcachon. La modernisation de la ZNIEFF 2 englobe plus largement encore les Prés salés Ouest que ne le faisait la ZNIEFF 2 initiale. Une étude de la SEPANSO¹ atteste de la grande valeur écologique de ce site remarquable.
- **Les Prés salés Est** sont partie intégrante de la ZICO, aussi bien que des ZNIEFF 1 et 2. Ils ne font pas partie du périmètre Natura 2000, ce qui est le fait d'une erreur manifeste d'appréciation.

Nous joignons au présent envoi 5 cartes illustrant les inventaires et statuts concernant les Prés salés Ouest et Est de La Teste de Buch.

En complément à ces données, nous voulons rappeler que, si d'aucuns allèguent que les Prés salés sont « protégés » par le Conservatoire du Littoral, ce n'est pas le cas.

En fait, seuls les Prés salés Est sont concernés par l'intervention du Conservatoire du Littoral, au titre d'une convention l'impliquant dans l'encadrement de la gestion du site.

Les Prés salés Est font ainsi partie du périmètre d'intervention du Conservatoire.

Néanmoins, ils ne font pas actuellement partie des espaces protégés par le Conservatoire.

Quant aux Prés salés Ouest, ils ne sont aucunement sous protection ou sous gestion du Conservatoire du Littoral. Ils ne font d'ailleurs pas partie du périmètre d'intervention du Conservatoire.

Néanmoins, et à l'encontre de toute logique, le projet de PNM indique, page 55 : « Les limites proposées du Parc naturel marin sont celles du domaine public maritime (DPM) à l'exception des prés salés de La Teste-de-Buch. »

Ce retrait résulte d'une demande de la mairie de La Teste, laquelle place les Prés salés Ouest et Est sous contraintes urbanistiques, ainsi qu'en atteste la carte « Contraintes urbanistiques » accompagnant le Document d'Objectifs (DOCOB) du Site Natura 2000 *Forêts dunaires de La Teste. (Ci-joint.)*

Le projet de PNM remarque, page 55, que « [Le] périmètre [du PNM] inclut à plus de 50% les sites Natura 2000 en mer du bassin d'Arcachon. Le Parc sera donc gestionnaire de ces sites Natura dont le périmètre est plus large que celui du Parc, avec une part hors DPM. »

Précisément, les Prés salés Ouest, situés dans le périmètre Natura 2000 *Bassin d'Arcachon*, relèvent du DOCOB élaboré par le PNM et de la gestion future exercée par le PNM.

Qu'en serait-il si les Prés salés Ouest étaient exclus du PNM ?

Nous demandons donc que les Prés salés Ouest et Est de La Teste de Buch soient réintégrés dans le Parc Naturel Marin.

¹ Pré-étude des Prés Salés Ouest de La Teste de Buch pour le compte de la municipalité de La Teste, SEPANSO, 2004

- **CONCLUSION**

Nous approuvons globalement le projet de Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, mais désapprouvons les modifications brusquement survenues après le 08 novembre.

Nous approuvons donc le PNM SOUS RÉSERVE que celui-ci limite la représentation des collectivités, permettant le maintien d'un Conseil de gestion alentour de 50 participants, et SOUS RÉSERVE que le PNM réintègre les Prés salés Ouest et Est de La Teste de Buch.

Une contribution additionnelle précisera nos observations sur l'ensemble du projet.

Demeurant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions, Madame le Commissaire enquêteur, de croire en l'assurance de notre considération distinguée.

Pour Bassin d'Arcachon Ecologie, la présidente, Françoise Branger

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Branger', written in a cursive style.